



VILLE D'AUBANGE

22 Rue Haute – 6791 ATHUS

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT D'OUVRIERS QUALIFIES (H/F/X) – A TEMPS PLEIN – A TITRE CONTRACTUEL – NIVEAU D2 – POUR LE SERVICE TRAVAUX DE LA VILLE D'AUBANGE

Conditions de recrutement

- être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne ;
 - jouir de ses droits civils et politiques ;
 - être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
 - avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
 - justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
 - être âgé de 18 ans au moins ;
 - être titulaire du permis de conduire B ;
 - être porteur d'un diplôme délivré à l'issue du deuxième degré de l'enseignement secondaire OU d'un diplôme de l'enseignement ou un titre de compétences ou un titre de formation professionnelle, qui est positionné au niveau 3 dans le cadre francophone de certification ;
- En cas de diplôme(s) étranger(s), fournir l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.

- satisfaire à l'examen de recrutement prescrit consistant en une épreuve orale se présentant sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet :
 - d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc. ;
 - de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé ;
 - d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir ;
 - d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif ;
 - d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

Seuls les candidats qui ont réussi l'épreuve précédente sont invités à participer à la suivante. Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus.

Dès après le recrutement, il sera procédé à la constitution d'une réserve de recrutement valable pendant 2 ans et reprenant tous les candidats ayant satisfait aux examens mais non retenus dans un premier temps.

Fonction

MISSION :

En tant qu'ouvrier qualifié, l'agent sera notamment capable de :

- Gérer le matériel et les matériaux :

- nettoyer, ranger le matériel, les équipements et les locaux ;
- prendre soin des outils et de leur tenue en état de marche.

➤ Réaliser les travaux :

- assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et/ou des bâtiments ;
- travaux simples de menuiserie, de plomberie, d'électricité, de carrelage, de plafonnage, de maçonnerie, de voirie, de peinture et d'entretien de jardins (tonte, taille, etc.) ;
- veiller à la propreté du travail et nettoyer le chantier à l'issue du travail ;
- assurer le rôle de garde intempéries ;
- appliquer rigoureusement les règles de sécurité afin de veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses collègues et des usagers.

Il devra en outre disposer des compétences suivantes :

- une excellente condition physique (pour porter, creuser...) ;
- appliquer rigoureusement les règles en matière de bien-être au travail et de sécurité ;
- respecter la déontologie et l'éthique ;
- appliquer la réglementation et les procédures en vigueur dans l'institution ;
- être capable de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- faire preuve de flexibilité.

L'agent sera également capable de :

- assurer l'approvisionnement du poste de travail en matériel et matériaux ;
- savoir manier quelques appareils particuliers (pelles mécaniques, etc.) ;
- savoir prendre des initiatives.

Conditions de travail

Régime de travail	Temps plein
Contrat	Contrat de remplacement ou CDD ou CDI
Salaire	Barème D2 : min. 15.272,74 € - max. 20.680,92 € - soit indexés au 01/03/2026 : min 33.060,90 € - max 44.767,98 € (montants annuels bruts pour un temps plein)
Avantages	- Chèques-repas - Pécule de vacances - Allocation de fin d'année - Pension du deuxième pilier (épargne pension) - 27 jours de congé (pour une année complète de prestation à temps plein)

Dossier de candidature

- A adresser sous pli recommandé au Collège communal d'AUBANGE
22, rue Haute à 6791 ATHUS
ou
- A déposer contre accusé de réception au service du personnel de la Ville d'AUBANGE
38, rue Haute à 6791 ATHUS
ou
- A envoyer par mail au service du personnel de la Ville d'AUBANGE (un accusé de réception sera renvoyé)
job@aubange.be

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;

- extrait de casier judiciaire (**modèle de base : 595**) daté de moins de 3 mois ;
- copie de permis de conduire B ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence ;
- copie du permis de séjour, le cas échéant ;
- document(s) d'aide à l'emploi, le cas échéant.

Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir un :

- copie recto/verso de la carte d'identité ;
 - justificatif(s) ou attestation(s) d'expérience professionnelle ;
- avant de pouvoir prétendre à une désignation par le Collège communal.

Les candidatures doivent être rentrées pour le **9 septembre 2026** au plus tard, le cachet de la poste ou la date de l'accusé de réception faisant foi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service du personnel (☎ 063/38.09.58 ou 063/43.03.22).

Ville d'AUBANGE, le 20 août 2026
Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,
(s) GOIRE V.

Le Bourgmestre,
(s) KINARD F.